



Principe de l'action de secours

L'action de secours doit permettre :

- De rechercher le mécanisme de survenue de la lésion et sa violence.
- D'empêcher l'aggravation en évitant tout déplacement de la zone blessée.
- De rechercher et parer à toutes complications associées.
- D'immobiliser la lésion avec du matériel spécifique avant tout déplacement de la victime.
- De prendre un avis médical.

Risques & conséquences

Les lésions des os et des articulations peuvent s'accompagner de complications telles que :

- Une atteinte des vaisseaux.
- Gonflement du membre (hématome), extrémité du membre froide et pâle.
- Une lésion des nerfs.

La victime perçoit des fourmillements à l'extrémité du membre atteint. Il existe parfois une disparition de la sensibilité ou de la motricité des doigts ou des orteils.

- Une plaie, il s'agit alors d'une fracture ouverte qui peut être hémorragique.

Les fractures de la cuisse ou de multiples fractures de membres peuvent entraîner une détresse circulatoire.

La conduite à tenir

- Evaluer la motricité et la sensibilité de l'extrémité du membre.
- Maintenir l'articulation sus et sous-jacente.
- Immobiliser le membre ou l'articulation atteinte.
- Ré-évaluer la motricité et la sensibilité de l'extrémité du membre.